

# **REGLEMENT REGIONAL 2018 DE LA COUPE D'ILE DE FRANCE DES ECOLES DE CYCLISME DES FEMININES**

**Mis à jour le 13/03/2018**

#### **Article -1**

Les coureuses pouvant participer à cette épreuve sont les féminines des catégories pré-licenciées, poussines, pupilles et benjamines.

#### **Article - 2**

Les épreuves référencées ci-dessous et dont le règlement aura été accepté par l'organisateur seront prises en compte pour cette Coupe d'Île de France.

- Le Trophée Inter Régional Catherine Noël, le 29 Avril 2018 (*PARISIS A.C. 95*)
- Le 8 Mai 2018 (*Les Rayons de l'Avenir*)
- Le 9 Septembre 2018 (*CO Courcouronnes*)

#### **Article - 3**

Toutes les manches de La Coupe d'Île de France sont ouvertes à l'ensemble des comités régionaux de la FFC.

#### **Article - 4**

La Coupe d'Île de France comprend quatre classements distincts : Pré-licenciées, Poussines, Pupilles et Benjamines en fonction du résultat de chaque épreuve.

#### **Article - 5**

Le barème des points appliqué pour les 20 premières places de chaque catégorie au classement général par épreuve, est de:

50, 46, 42, 38, 36,34, 32, 30, 28, 26, 24, 22, 20, 18, 16, 14, 12 et 10, 8 et 6.

Les concurrentes terminant l'épreuve et classées à partir de la 21ème place marqueront 2 points.

#### **Article - 6**

En course, les premières de chaque catégorie porteront un dossard distinctif qui leurs sera remis lors de chaque épreuve.

#### **Article - 7**

A la fin de chaque épreuve, l'organisateur remettra une récompense aux trois premières de chaque catégorie

#### **Article - 8**

Le classement final sera établi en prenant en compte le cumul des points acquis sur les différentes épreuves de la Coupe d'Île de France selon le barème indiqué au point 5 du présent règlement. En cas d'égalité de points, les éventuelles ex-aequo seront départagées comme suit :

- Le nombre de participations (On considère les épreuves en plusieurs étapes comme une seule participation),
- La meilleure place acquise,
- La place obtenue à la dernière épreuve.

**Article - 9**

A l'issue de la dernière épreuve, les trois premières de chaque catégorie au classement général recevront une récompense avec remise d'un maillot à la première.

Ces récompenses ne seront remises que si les coureuses sont présentes le jour de l'épreuve. En cas d'absence au protocole final de la dernière épreuve, les coureuses absentes ne recevront aucun titre ni maillot.

**Article – 10**

Lors de la dernière épreuve, un classement par équipe sera établi. Ce classement sera établi sur le nombre de participantes d'un même club sans prise en compte des performances individuelles.

En cas d'ex-aequo, on tiendra compte du nombre de participantes lors de la dernière épreuve.

Une coupe sera remise à la première équipe de ce classement.